

[Text]

that deeply and mainly related to national security. It has happened in the past that a provincial attorney general upon personal appeal has given way to the overriding federal need for national security, and I have every reason to believe that that attitude would continue in the future.

One of my other general areas of concern—and I am speaking in perhaps a more general, philosophical way than I should be—deals with something that I call the secrecy syndrome in the whole security establishment. Obviously, one should not expose the methods and identities of personnel in the field, or even our targets of investigation, before the file is closed. In operations of the nature envisaged by the people we are dealing with in legislation such as this that comment should go without saying. Such disclosures could not only be damaging to our national interest but could initiate and foster a very real personal danger for the people who are in the field.

I feel that here in Canada we have gone too far in the repression of knowledge that the Canadian man on the street should have with respect to these matters. Anything remotely associated with national security, espionage, intelligence gathering, activities against our missions and personnel abroad, the systematic entrapment of public servants, the many attempts in this country to not only obtain our defensive and offensive military secrets but also those of NATO countries and other allies, catching of foreign agents in this country redhanded, the use of Canada and Canadians as communications links for the transmission of secrets obtained elsewhere, the knowledge of these and other circumstances of other threats and activities by our enemies and, in some cases, even by our friends has all been rigorously suppressed by Canadian governments of both political complexions over the past 40 years. We even have an unstated but very definite policy of not even prosecuting Canadian traitors. I suggest to you that we have gone too far and that over the last two months the chickens have come home to roost.

This bill has unleashed widespread unfavourable emotions against it and the government, in part because of the complete ignorance of the majority of Canadians of the nature of the threats against us and the means or the measures currently being used to counter those threats. When abuses and some of these incidents and circumstances do appear and the government is forced at long last into an administrative and legislative reform as we see before us, a wave of emotional distress sweeps the land. I say to you that ignorance breeds fear and people are fearful of this legislation because successive Canadian governments have kept them in ignorance of the facts. I think it is unnecessary. One of my major disagreements with the concepts in this bill is that the secrecy syndrome is perpetuated by it. There can be and should be far more openness by requiring meaningful and detailed public reporting of activities of terminated investigations, specific actions and efforts to breach our interests, even revelations by us of

[Traduction]

que, je crois honnêtement qu'en cas de conflit aucun procureur général d'une province ne s'opposerait à une enquête fédérale valable touchant directement la sécurité nationale. Il est déjà arrivé dans le passé qu'un procureur général provincial ait admis, suite à des pressions à caractère personnel, l'importance pour le gouvernement fédéral de protéger la sécurité nationale et j'ai toute raison de croire que cette attitude demeurera inchangée dans l'avenir.

Je parle peut-être en termes un peu plus généraux et philosophiques que je ne le devrais, mais ce que j'appellerais la hantise du secret dans tout le domaine de la sécurité me préoccupe également. Il va sans dire que, pour les opérations du genre dont il est question dans ce projet de loi, il ne conviendrait pas, avant qu'un dossier soit clos, de révéler l'identité des membres du personnel de sécurité, les méthodes qu'ils utilisent pour mener leurs enquêtes ou les cibles visées. La divulgation de ces renseignements serait non seulement contraire à l'intérêt national, mais mettrait en danger la vie des agents sur place.

Au Canada, je crois qu'on a essayé de dire le moins possible aux citoyens ordinaires au sujet des questions touchant la sécurité. Au cours des quarante dernières années, les gouvernements canadiens, libéraux ou conservateurs, ont gardé le plus grand secret sur tout ce qui, de près ou de loin, est associé à la sécurité nationale, à l'espionnage, à la collecte de renseignements de sécurité, aux activités menées contre nos missions à l'étranger, aux tentatives systématiques de prendre au piège des fonctionnaires publics, à celles menées au Canada par des pays étrangers pour obtenir des secrets militaires touchant nos forces défensives et offensives et celles des pays de l'OTAN et d'autres alliés, à l'interception d'agents étrangers pris en flagrant délit, à l'utilisation du Canada et des Canadiens comme moyen de transmission des secrets obtenus ailleurs, à la connaissance que nous avons de certaines menaces et activités préjudiciables à notre sécurité imputables à nos ennemis et parfois même à nos amis. Nous avons même eu comme politique officieuse de ne pas poursuivre en justice les traîtres canadiens. Je crois qu'on y est allé un peu loin et l'on voit depuis deux mois que ces procédés se sont retournés contre nous.

Ce projet de loi a été très mal accueilli par les Canadiens et les hommes politiques, en partie parce qu'on les a toujours tenus dans la plus complète ignorance sur la nature des menaces qui pesaient contre le pays et des moyens pris pour les contrer. Lorsque certains abus et incidents sont mis au jour et que le gouvernement est enfin contraint d'adopter des réformes administratives et législatives comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, une grande détresse s'empare du pays. L'ignorance engendre la peur et si les Canadiens craignent tellement ce projet de loi, c'est parce que les gouvernements canadiens leur ont toujours tout caché, à mon avis, inutilement. Si je m'oppose aux principes mêmes du projet de loi c'est essentiellement parce qu'il perpétue la hantise du secret. Le public devrait être informé en détail et honnêtement des activités qui ont lieu dans le cadre d'enquêtes déjà terminées, des tentatives menées par des puissances étrangères pour nuire à nos intérêts et même des méthodes et des opérations mises en